

## **CHSCT - Ministériel du 5 Juillet**

## **Déclaration liminaire**

Si le pouvoir d'achat est aujourd'hui la première préoccupation des salariés, nous ne pouvons occulter la situation sociale dans notre ministère, qui subit depuis de trop nombreuses réformes, avec à la clef restructurations et suppressions d'emplois. Les conséquences en termes de charge de travail, de conditions de travail ne cessent d'être mises en avant par FO Finances.

Dans cet environnement professionnel dégradé, **FO Finances** porte une grande attention à une politique ministérielle d'hygiène, de sécurité et de santé au travail de haut niveau. En ce sens, la disparition des CHSCT, dont le rôle central a été un marqueur durant la crise sanitaire, est pour notre fédération un contre sens préjudiciable à la santé des agents.

La fusion des instances, conséquence de la loi du 6 août 2019, qui a marqué un recul sans précédent pour la démocratie sociale dans la fonction publique, ne doit pas se traduire par une remise en cause du budget consacré à la politique ministérielle santé, sécurité et conditions de travail, construite depuis plus de trente ans à Bercy, et une diminution des droits pour les élus titulaires et suppléants dans les CSA et leurs émanations les formations spécialisées (FS).

En ce sens, nous aurons une grande attention sur le projet de loi de finances 2023 qui sera présenté en septembre et doit reprendre l'engagement formulé par nos ministres au CTM du 23 juin.

Cependant, beaucoup reste à faire pour mettre en œuvre une politique de prévention ministérielle via les Comités Sociaux d'Administration, nouvelles instances uniquement directionnelles. L'articulation sur 3 niveaux des enveloppes budgétaires nous paraît aller dans le bon sens, comme le maintien des critères actuels : complémentarité, urgence et exemplarité. Toutefois, nous attendrons son exécution pour en évaluer la totale pertinence.

La note d'orientation doit rester la base pour fixer des priorités ministérielles communes, concertées avec les fédérations et déclinées dans les directions. La mise en place d'un bilan des actions menées à tous les niveaux ne peut qu'enrichir cet exercice.

Sur la formation, FO Finances revendique une formation de 5 jours pour tous les représentants.

Sur le réseau des acteurs de prévention, la première nécessité est d'uniformiser les périmètres et de publier une cartographie avec les référents pour chaque instance. Il doit y avoir un transfert de compétences mais sans rupture de fonctionnement des instances.

FO Finances revendique un renforcement du réseau, notamment au niveau des ex secrétaires animateurs, appelés à devenir les futurs animateurs de la politique ministérielle de prévention (APMP), ou les assistants de prévention directionnels dont le rôle va devenir essentiel.

Sur le dispositif de signalement d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, validé en CTM le 23 juin dernier, l'arrêté vise à harmoniser et décrire un processus complet de prise en charge de ces situations. Pour FO Finances, le plus important n'est pas cet arrêté, simple base juridique, mais le dispositif qui sera mis en place pour recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes.

Ce dispositif doit être simple, lisible et connu de tous les agents afin d'accompagner, de soutenir et de protéger les victimes. Ces dispositions doivent aussi permettre un traitement rapide de ces situations et éviter que les directions cherchent à les dissimuler. Une réponse immédiate doit être mise en place, pour protéger les victimes. Nous actons la réponse de la Secrétaire Générale sur le délai de traitement de ces situations, avec la mise en place d'un suivi statistique et précis. Là encore, nous serons attentifs que les paroles se traduisent en actes.

Lors du groupe de travail du 24 mai, nous avons évogué l'organisation et les missions du service médecine de prévention puisque le ministère a souhaité mettre en cohérence l'intégralité des lettres de missions et des doctrines d'emploi tant au niveau national que régional et départemental.

FO Finances avait pointé un manque de référence réglementaire, de précisions et de cohérence entre les lettres de mission présentées, qui ont été corrigées. Par ailleurs, suite à notre intervention vous avez envoyé ces documents aux représentants en CCP. Même si vous avez intégré l'essentiel de nos remarques, nous dénonçons la persistance des dénominations d'évaluateur N+1 et N+2 pour les entretiens professionnels, qui laissent à penser qu'il existe une hiérarchie parmi les médecins du travail. Sur la continuité de service, nous ne retrouvons plus la notion de volontariat. Dans cette situation, se pose également la question de la rémunération de ces astreintes, puisque la prime actuelle n'est pas cumulable dans la nouvelle grille salariale.

Sur le suivi médical, il ne répond toujours pas à l'éthique préconisée par l'Inspection Médicale du Travail pour les services de médecine du travail, ce que nous regrettons.

Pour finir sur l'épidémie de Covid 19, nous constatons une augmentation des indicateurs à la fois sur le nombre de nouveaux cas, le taux d'incidence, mais aussi le nombre des hospitalisations. Cette situation doit nous pousser à mettre en place un rappel des mesures barrières et d'isolement, en rappelant qu'un agent testé positif n'est pas censé télétravailler.



Chacun pour tous avec

